

LE SITE PLACEMENT-CRECHES.COM

Category: [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Ce site proposait d'investir dans les micro crèches privées avec un rendement de 7 % par an. L'originalité du produit et le rendement proposé nous a amenés à effectuer des recherches. Vous en trouverez le résultat ci-dessous.



Le site internet :

Il a été créé le 10/11/2018. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/placement-creches.com>

Nos recherches :

Les informations juridiques :

Le site indique appartenir à la société financial consulting ayant son siège social dans le 83. Les

recherches effectuées ont permis d'établir qu'il s'agissait d'un établissement secondaire de la société Financial & Fiscal Consulting ayant son siège social à Paris. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://www.societe.com/societe/financial-fiscal-consulting-ffc-810740514.html>

Il s'agit d'une usurpation d'identité. La société a un site ouvert depuis un certain nombre d'années. Le lien ci-dessous va vous permettre de découvrir l'offre réelle de la société :

<https://www.financial-consulting.fr/>

Le contenu du site :

C'est le premier site que nous analysons qui propose d'investir dans des crèches. Le rendement proposé (7 %) n'est pas justifié. Pour rassurer les potentiels clients, on cite des organismes officiels comme la CAF par exemple. Mais aucun partenariat réel n'est cité et encore moins de contrats validés. Nous publions la page accueil :

[La page accueil du site placement-crèches.com](#)

Nous publions la page -nos formules - pour que vous puissiez apprécier les promesses :

[La page -investir - du site Placement-crèches.com](#)

La page lexique contient des curiosités :

micro crèche :

Crèche privée de 3 mois à 4 ans limitée à 10 enfants par micro crèches.

Placement micro crèche

Placement hautement sécurisé en collaboration avec l'état et la caf. Rendement de 7% par an pendant 5 ans.

Il est donc indiqué une durée de vie des micro crèches de 3 mois à 4 ans avec un rendement de 7 % sur 5 ans.

Le lien ci-dessous vous donne beaucoup d'informations sur le fonctionnement réel des micro crèches. Il est très difficile d'imaginer un rendement garanti sur 5 ans.

<https://www.toute-la-franchise.com/vie-de-la-franchise-A31900-comment-ouvrir-une-micro-creche.html>

Il est à noter l'existence du site www.palmaresdesplacements.com/micro-creche/ qui présente exactement le contenu du site placement-crèches.com. Nous publions la page ci-dessous :

[La page Micro crèche du site PalmarèsdesPlacements.com](#)

Il convient de relever que ce site propose deux autres placements :

L'investissement immobilier en Espagne :

[La page Placement Espagne du site PalmarèsdesPlacements.com](#)

L'investissement dans les crypto monnaies :

[La page achat de crypto-monnaie du site PalmarèsdesPlacements](#)

Le site a été créé le 31/07/2018. Nous publions le whois du site :

<https://domainbigdata.com/palmaresdesplacements.com>

Le registrant est une société israélienne qui a déposé 68 noms de domaines.

<https://domainbigdata.com/nj/DOO7wHrykEtbA4Yv4p3J6g>

Le fonctionnement du produit :

L'examen approfondi d'un dossier nous a permis d'analyser la situation. Elle est très complexe.

Nous publions ci-dessous la plaquette de présentation du produit :

[La présentation de la structure HEIDI FONCIERE](#)

Le site surefinanceinvest.com reprend l'argumentaire de la plaquette avec des variantes. HEIDOM indique envisager 1500 places en 5 ans. Le site surefinanceinvest indique 2500 places. Nous publions la page accueil de ce site :

[La page accueil du site surefinanceinvest](#)

Le site a été créé le 04/09/2019. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/surefinanceinvest.com>

La société SURE FINANCES a été créé le 19/01/1999. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://www.societe.com/societe/s-u-r-e-finances-421429267.html>

Le gérant est Monsieur Jean SADICKI. Il est aussi le dirigeant la société AXESS FINANCES. Cette société a subi une sanction de la part de l'AMF que nous publions ci-dessous :

[La décision de l'AMF du 18 décembre 2018](#)

Suite à appel, la partie financière de la sanction de l'AMF a été suspendue :

<https://bit.ly/2SyDFMk>

Le site placement-creches.com propose aux clients d'investir de la façon suivante :

- Achat d'actions de la société HEIDI FONCIERE VIP ayant le siret 837840982 (65 %)
- Prêt à la société HEIDI FONCIERE VIP par apport en compte courant d'associé (35 %)

Il s'agit en fait d'une avance de trésorerie que le client fait à la société et qu'il peut retirer facilement en théorie. Cela est possible du fait qu'il est actionnaire de l'entreprise.

Le placement, selon le contrat en notre possession ne parle plus de crèches. Il est indiqué :

"J'ai bien noté que la Société investira dans l'acquisition et exploitation par bail commercial de murs et terrain en vue d'exercer tous types d'activités commerciales."

Un point du contrat mérite d'être signalé :

"Je donne pouvoir à la société FONCIERE DES ALPAGES, sise 26 rue Masséna 06000 Nice, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 824 919 732, pour recueillir la signature des autres actionnaires et me représenter aux fins de finaliser toute modification de la SAS susmentionnée, dont l'objet est décrit dans les statuts et de me représenter à toutes les augmentations de capital de la société."

Selon la convention de compte courant, la somme avancée à ce titre est remboursable en 60 mensualités incluant capital et intérêts (article 2). Toutefois, il est possible de vendre les actions après une année de détention comme l'indique la convention.

La société a la possibilité de ne pas racheter les actions. Il s'agit d'une promesse d'achat comme l'indique le document intitulé promesse de vente. Nous publions le passage essentiel de celui-ci :

*"Le souscripteur promet de vendre à FONCIERE DES ALPAGES les Actions **sous Option** et confère en conséquence à FONCIERE DES ALPAGES **une Option d'Achat** exerçable dans les conditions définies ci-après (ci-après la « Promesse de Vente »). FONCIERE DES ALPAGES accepte la présente Promesse de Vente en tant que promesse."*

"A défaut de levée d'Option d'Achat par FONCIERE DES ALPAGES, cette Promesse de Vente sera caduque. La levée de l'Option d'Achat dans les conditions et délais mentionnés ci-avant rendra la vente parfaite."

Pour illustrer le fonctionnement, nous publions le tableau des valeurs de sortie :

[Le tableau des valeurs de sortie](#)

Les intervenants juridiques :

Cette analyse s'appuie sur le contenu de la convention de compte courant en notre possession.

La SAS HEIDI FONCIERE VIP :

La société a été créée le 27/02/2018. Elle est dirigée par la société FONCIERE DES ALPAGES.

<https://www.societe.com/societe/heidi-fonciere-vip-837840982.html>

La société FONCIERE DES ALPAGES :

La société a été créée le 31/05/2017. Elle est dirigée par la société MATTERHORN FINANCES.

<https://www.societe.com/societe/fonciere-des-alpages-829958743.html>

La société MATTERHORN FINANCES

Elle a été créée le 12/01/2017. Il s'agit d'une holding. Nous publions sa fiche d'identité.

<https://www.societe.com/societe/matterhorn-finances-824919732.html>

Conclusion :

Si vous avez effectué un investissement sur cette proposition, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr.

En cas de litige, l'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige :

[La revue ANTIPAC n° 142](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec les documents que vous nous enverrez.

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

